



# **Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 23 juin 2016 à l'hôtel de ville – 165, rue Ampère**

Références :  
AV/CJL/AP/JM

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Affaire suivie**  
par : Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 23 juin 2016

**AFFICHAGE**  
du 4 juillet 2016  
au 4 août 2016  
inclus

**Rillieux-la-Pape, le 24 juin 2016**

## **Séance publique du jeudi 23 juin 2016**

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt trois juin deux mille seize après convocation légale**,

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape  
Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 29  
Nombre de conseillers votants : 35  
Nombre de conseillers absents : 0

### **Présents :**

**Mesdames et messieurs** : Vincendet, Smati, Leclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Sève à partir de 19 h 45, Bérujon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Petitgand jusqu'à 19 h 20, Porcheret, Ravigneaux jusqu'à 20 h 30, Gauquelin, Danel, Bozon-Guillot, Cachard, Darne, Ravat, Desmet.

### **Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs** : Desjames donne pouvoir à De La Cruz, Sève donne pouvoir à Monnet jusqu'à 19 h 45, Petitgand donne pouvoir à Perrot à partir de 19 h 20, Ravigneaux donne pouvoir à Smati à partir de 20 h 30, Bouvier donne pouvoir à Gauquelin, Belhout donne pouvoir à Bozon-Guillot, Llubet donne pouvoir à Pelluet, Combier donne pouvoir à Cachard.

### **Absent : 0**

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile Ravigneaux

**Date de convocation** : 10 juin 2016

**Date affichage compte rendu succinct** : 4 juillet 2016

### **Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve le compte rendu du Conseil municipal du jeudi 24 mars 2016**
- **prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

## **2016/06/70 – Approbation du compte de gestion 2015 - Budget principal**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2015 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

### Fonctionnement

- dépenses totales : 33 860 125,79 €
- recettes totales : 38 477 558,64 €

Soit un résultat de fonctionnement propre à 2015 de 4 617 432,85 €.

### Investissement

- dépenses totales : 10 481 407,49 €
- recettes totales : 8 114 893,21 €

Soit un résultat d'investissement propre à 2015 de - 2 366 514,28 €.

- **de constater** la situation finale de l'exercice 2015 après réintégration des résultats reportés 2014:

Résultat de fonctionnement du budget principal = 4 617 432,85 €

Résultat d'investissement du budget principal = - 1 332 826,76 € (hors restes à réaliser)

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme aux écritures de sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

## **2016/06/71 – Vote du compte administratif 2015 - Budget principal**

Rapporteur : F. Perrot

**Sous la présidence de Monsieur Claude Tétard.**

**Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.**

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

- Pour :** 25 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,  
madame Bozon-Guillot
- Contre :** 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)  
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- dépenses de fonctionnement : 33 860 125,79 €
- recettes de fonctionnement : 38 477 558,64 €
- dépenses d'investissement : 10 481 407,49 €
- recettes d'investissement : 8 114 893,21 €

Soit un résultat sur l'exercice 2015 de + 2 250 918,57 €

Un résultat antérieur reporté en fonctionnement de 0,00 €

Un résultat antérieur reporté en investissement de +1 033 687,52 €

Soit un résultat net de clôture 2015 de : + 3 284 606,09 €

### **- de prendre acte des restes à réaliser :**

En section d'investissement :

- dépenses engagées non mandatées : 2 535 739,50 €
- restes à réaliser en recettes : 1 674 115,35 €

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

### **2016/06/72 – Affectation du résultat 2015 – Budget principal**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

- Pour :** 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,  
madame Bozon-Guillot  
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)
- Contre :** 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **de constater** pour l'exercice budgétaire 2015, un excédent cumulé de fonctionnement égal à 4 617 432,85 € et un déficit cumulé d'investissement égal à - 1 332 826,76 €,

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement en totalité à la section d'investissement pour un montant de 4 617 432,85 €.

Cette affectation sera reprise dans la décision modificative n° 1 et fera l'objet d'un titre de recette au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

#### **2016/06/73 – Décision modificative n° 1 du budget principal - Exercice 2016**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

##### **Vote**

**Pour :** 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)

**Abstention :** 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,  
madame Bozon-Guillot

**Contre :** 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2016 d'un montant total de 5 626 760,26 €, équilibrée à 947 690 € en section de fonctionnement et à 4 679 070,26 € en section d'investissement.

#### **2016/06/74 – Affectation de biens au Budget annexe - Espace 140**

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

##### **Vote**

**Pour :** 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)

+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,  
madame Bozon-Guillot

+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)

**Contre :** 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)

- **d'approuver** l'affectation au budget annexe Espace 140 des biens listés en annexe du rapport.

## **2016/06/75 – Durée amortissements des biens au Budget annexe - Espace 140**

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

**Pour :** **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,  
madame Bozon-Guillot  
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)  
**Contre :** **5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'autoriser** M. le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée de un an et de fixer le montant de ces biens dits de faible valeur à 750 €  
- **de fixer** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée en annexe du rapport  
- **de préciser** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

## **2016/06/76 – Décision modificative n°1 du budget annexe - Espace 140 – exercice 2016**

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

### **Vote**

**Pour :** **26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Danel,  
madame Bozon-Guillot  
+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)  
**Contre :** **5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget annexe Espace 140 pour l'exercice 2016 d'un montant total de 28 000 €, équilibrée à 14 000 € en section de fonctionnement et à 14 000 € en section d'investissement.

## **2016/06/77 – Admission en non valeur**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, l'unanimité, décide :

- **d'approuver** l'admission non-valeur d'une créance communale d'un montant de 18 573,94 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6541, conformément au tableau A joint en annexe du rapport
- **d'approuver** l'admission en créances éteintes pour un montant de 4 354,73 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6542 conformément au tableau B joint en annexe du rapport
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2016/06/78 – Garantie d'emprunts DYNACITE OPH de l'Ain : Opération de construction de 30 logements collectifs Square Henri Dunant**

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accorder** sa garantie financière à DYNACITE OPH de l'Ain à hauteur de 15 %, soit 398 580 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant total de 2 657 200 euros, est destiné à financer l'opération de construction de 30 logements collectifs locatifs Square Henri Dunant « les Terrasses du Village » à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne et DYNACITE OPH de l'Ain, ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- **De dire** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/01/03 du 27 janvier 2016.

**2016/06/79 – Garantie d'emprunts à la SA d'HLM SCIC Habitat Rhône- Alpes : Opération d'acquisition-amélioration de 71 logements de la résidence Leclerc 13 avenue Général Leclerc à RILLIEUX LA PAPE**

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à la SA d'HLM SCIC Habitat Rhône-Alpes à hauteur de 15 %, soit 192 870,60 €, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 285 804 €, est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 71 logements de la résidence « Leclerc » 13 avenue Général Leclerc à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et à la SA d'HLM SCIC Habitat, ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- **De dire** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/03/27 du 24 mars 2016.

**2016/06/80 – Garantie d'emprunt à la SA d'HLM SCIC Habitat Rhône-Alpes :  
Opération d'acquisition-amélioration de 76 logements de la résidence Leclerc PAM  
amiante 13 avenue Général Leclerc à RILLIEUX LA PAPE**

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accorder** sa garantie financière à la SA d'HLM SCIC Habitat Rhône-Alpes à hauteur de 15 %, soit 69 300,90 €, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 462 006 €, est destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 76 logements de la résidence « Leclerc » Plan anti amiante 13 avenue Général Leclerc à Rillieux-la-Pape.

- **De s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en

renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **De s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et à la SA d'HLM SCIC Habitat, ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- **De dire** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2016/03/28 du 24 mars 2016.

#### **2016/06/81 – Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la création de poste.
- **de dire** que la dépense correspondante est prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget.

#### **2016/06/82 – Convention pour la mise à disposition d'un maître chien**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la prise en charge du remboursement forfaitaire à hauteur de 200 euros, personnes publiques,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à cette cession,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à consentir toute servitude utile pour permettre la réalisation du projet.
- **d'approuver** les conventions de mise à disposition annexées et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et acte s'y rapportant,
- **de dire** que la dépense correspondante est prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget.

## **2016/06/83 – Acquisition d'un lot de copropriété – Les Verchères 2**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** l'acquisition du local situé 62 B avenue de l'Europe et d 'un boxe de garage aux Verchères 2 et appartenant à la SCI Rumpler au prix de 165 000 €uros HT, hors frais et taxes en vigueur tel que précisé dans le rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à cette opération et à la copropriété,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget principal.

## **2016/06/84 – Cession terrain communal AE 231 pour aménagement parking de la gare de Crépieux**

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la cession à l'euro symbolique dans les conditions précisées dans le rapport de la parcelle AE 231 (partie) pour environ 195 m<sup>2</sup>, parcelle située chemin des Iles, lieu dit Vers le Bac, en application de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à cette cession,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à consentir toute servitude utile pour permettre la réalisation du projet.

## **2016/06/85 – Vente terrain communal BR13 (partie) à la SEMCODA**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de constater** la désaffectation des locaux situés BR 13 figurant en annexe et constituant les anciens locaux du centre technique municipal, devenus vacants suite à leur déménagement à OSTERODE,
- **de prononcer** le déclassement du Domaine Public de la parcelle BR 13, laquelle en l'absence de procédure spécifique peut avoir lieu par simple délibération du Conseil municipal,

- **d'approuver** la vente à la SEMCODA de la partie de la parcelle BR 13 figurant sur le plan joint au rapport, pour une superficie d'environ 2 100 M<sup>2</sup>, au prix de 300 € HT le m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- **de dire** que la démolition des bâtiments existants sera assurée par la ville et d'autoriser monsieur le Maire à déposer au nom de la commune le permis de démolir, la déclaration préalable de division et tout autre document utile
- **d'autoriser** la Semcoda à déposer le permis de construire et toute autorisation nécessaire à son projet sur la parcelle BR 13 (partie) telle que figurant sur le plan annexé et en intégrant dans son projet les préconisations des référentiels de la Métropole de Lyon « *Conception et Gestion des espaces publics : Lutte contre les îlots de chaleur urbains* » et « *Habitat durable* »
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à la vente, à signer toute pièce et acte s'y rapportant, à consentir toute servitude utile pour la réalisation du projet,
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget principal.

#### **2016/06/86 – Bilan des acquisitions et cessions foncières - Année 2015**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend** acte du bilan des acquisitions et cessions communales pour l'année 2015 annexé au rapport.

#### **2016/06/87 – Prise de participation dans la Société Publique Locale d'efficacité énergétique OSER**

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** les statuts, le pacte d'actionnaires et les règlements intérieurs de la SPL d'efficacité énergétique OSER, et d'y adhérer sans réserve,
- **de souscrire** à l'augmentation de capital organisée par la SPL OSER à hauteur de 32 000 €, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2016 en Décision Modificative au chapitre 26 « participations et créances rattachées à des participations ».
- **de désigner** un représentant de la Commune pour siéger aux assemblées générales de la SPL d'efficacité énergétique OSER ainsi qu'à l'assemblée spéciale,

- **de décider** par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, et de désigner par un vote à mains levées le représentant de la collectivité,
- **d'autoriser** Monsieur Philippe De La Cruz, représentant de la collectivité, à accepter toute fonction dans ce cadre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la participation de la ville de Rillieux-la-Pape au capital de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique OSER.

**2016/06/88 – Résidence pour Personnes Agées VERMEIL – Convention de Partenariat entre la Ville et Grand Lyon Habitat**

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la convention de partenariat annexée au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la dite convention,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2016, en décision modificative article 2313 fonction 96 – section investissement.

**2016/06/89 – Renforcement du système de Vidéo-protection de la ville de Rillieux-la-Pape**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la définition des périmètres de vidéo-protection urbaine présentés dans le rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour ce dispositif et notamment auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits à l'autorisation de programme n°1094152 et imputés à l'article 2315 fonction 112 section d'investissement.

**2016/06/90 – Délégation de Service Public Restauration Société Sogeres – Année 2015**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **prend** acte du rapport d'activité de la société SOGERES pour l'année scolaire 2014-2015.

**2016/06/91 – Règlement du service de restauration**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le règlement de la restauration scolaire et d'autoriser Mr le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

**2016/06/92 – Services péri et extra-scolaires : mise à jour des règlements intérieurs**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur des temps d'activité municipaux périscolaires et extrascolaires.

**2016/06/93 – Crédit d'une société publique locale funéraire - Participation de la ville de Rillieux-la-Pape au capital**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de souscrire** à hauteur de 13 000 € au capital social de la SPL PFIAL, fixé à 600 000 €, qui sera créée, à l'initiative du Syndicat des PFIAL,
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6281 - Concours divers, fonction 91, gestionnaire «affaires générales».

**2016/06/94 – Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et participation de la commune**

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la participation de la Ville à la démarche Fichier commun du Rhône

- **d'approuver** l'adhésion de la Ville à l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône
- **de désigner** pour représenter la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône
  - a) Alexandre VINCENDET, Maire de Rillieux-La-Pape, Conseiller de la Métropole, comme représentant titulaire, Hôtel de Ville - 165 rue Ampère BP 111 - 69141 Rillieux-La-Pape cedex
  - b) Françoise POIZAT, Conseillère municipale chargée de la relation avec les bailleurs et les copropriétés, comme représentant suppléant
- **d'approuver** la convention avec l'Association de gestion du Fichier commun précisant les conditions d'accès et d'utilisation au fichier ainsi que le versement d'une participation financière annuelle dont le montant a été fixé à 3 716 € pour 2016
- **d'approuver** la convention avec le Préfet du Rhône précisant les conditions d'enregistrement de la demande de logement locatif social
- **de dire** que les crédits seront prévus aux budgets concernés, à l'article 6281 « concours divers », fonction 72 « aide au secteur locatif », gestionnaire « logement ».

#### **2016/06/95 – Fonds d'Aide aux Jeunes – Année 2016**

Rapporteur : R. Nejjar

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Ville/CCAS/Métropole) du Fonds d'Aide aux Jeunes 2016 et toutes pièces relatives à ce dossier en reprenant les chiffres détaillés dans le rapport ;
- **de dire** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2016, article 657362 « subventions de fonctionnement versées », fonction 520 « interventions sociales », gestionnaire «développement social».

#### **2016/06/96 – Subventions aux projets jeunes été 2016**

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner** un avis favorable au programme d'actions présenté et de verser les subventions correspondantes aux associations,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2016 en dépenses (à l'article 6574 subventions aux associations, fonction 40 jeunesse et réussite éducative).

#### **2016/06/97 – Renouvellement de la labellisation BIJ par le CRIJ**

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le renouvellement de la labellisation du Bureau Information Jeunesse,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget primitif 2016, gestionnaire « Bureau Information Jeunesse », fonction 422, article 74718, participation de l'Etat.

#### **2016/06/98 – Schéma d'orientation petite enfance et charte qualité**

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le schéma d'orientations petite enfance ci-annexé, applicable dans les conditions du présent rapport ;
- **d'approuver** la charte qualité d'accueil ci-annexée et ses conditions d'application, telles que définies dans le présent document.

#### **2016/06/99 - Convention avec la Mission locale**

Rapporteur : X. Bérujon

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mission Locale du Plateau Nord Val - de Saône,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document s'y rapportant,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à engager toutes les actions s'y rapportant pour la réalisation des objectifs énoncés.

**2016/06/100 – Schéma départemental de coopération intercommunale. Avis du Conseil municipal.**  
**(Rapport retiré de l'ordre du jour)**

**2016/06/101 – Mise en place de la vidéo-verbalisation**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le principe de recourir à la vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre les incivismes de la route dans les conditions précitées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signaler et/ou solliciter auprès des autorités compétentes les autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à ce projet.

**La séance est levée à 21 h 30.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.  
(Tel : 04.37.85.00.18 / 04.37.85.00.27 / 04.37.85.00.00)